

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 24 février 2026

Décarbonation du système de santé : l'ARS Nouvelle-Aquitaine accompagne les établissements sanitaires pour réaliser leur bilan carbone.

Dans le cadre de la feuille de route TESS Nouvelle-Aquitaine (Transformation Écologique du Système de Santé 2024-2028), l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine s'engage résolument pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des établissements sanitaires.

| Un dispositif unique en France

Pour atteindre cet objectif, l'ARS NA a financé un dispositif inédit, confié au Groupement de Coopération Sanitaire des achats en Nouvelle-Aquitaine (GCS Achats), permettant d'accompagner les établissements dans la réalisation de leur Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), en lien avec le prestataire CV Développement.

Cette initiative fait de la Nouvelle-Aquitaine la seule région à financer intégralement la réalisation des bilans carbone à l'échelle sanitaire.

| Des résultats encourageants pour la première campagne BEGES 2025

Sur les 204 entités juridiques sanitaires (EJS) concernées en Nouvelle-Aquitaine, 79 sont assujetties à la conformité BEGES et 125 sont non assujetties. Parmi elles, 46 ont participé à ce dispositif. Leur bilan de l'année 2023 ont révélé une émission carbone s'élevant à :

- 852 109 tonnes de CO₂e (= 405 766 vols aller/retour Paris - New-York en avion ou 83 318 tours de la terre en voiture thermique).

75% des EJS assujetties ont rejoint la démarche, marquant une étape importante vers la décarbonation du système de santé régional.

Le BEGES est la base du plan de transition vers la neutralité carbone. C'est un diagnostic chiffré qui évalue la quantité de gaz à effet de serre émise par un établissement (énergies, déplacements, achats, etc.) sur une année.

| Pourquoi réaliser un BEGES ? Des bénéfices concrets pour les établissements

Le BEGES est bien plus qu'une obligation réglementaire, il est également reconnu par les établissements pour :

- Identifier les sources d'émissions pour cibler les actions prioritaires (énergie, achats, mobilité, déchets) ;
- Réduire les coûts opérationnels en optimisant les consommations énergétiques et les flux logistiques ;
- Améliorer l'efficacité et la qualité des soins en intégrant des pratiques écoresponsables (juste soin, réduction des produits à usage unique) ;
- Renforcer l'image et la responsabilité sociétale auprès des patients, de leurs familles, des professionnels et des partenaires ;
- Préparer la transition réglementaire et anticiper les objectifs nationaux de neutralité carbone à horizon 2050.

Ces bilans constituent la première étape d'un plan de transition permettant aux établissements de s'inscrire dans une démarche durable et innovante. En rejoignant le dispositif, chaque établissement se donne les moyens de suivre l'évolution de son empreinte carbone chaque année, d'identifier des leviers d'amélioration et de valoriser ses actions en faveur de la santé durable (voir exemples d'actions en annexe).

| Une priorité régionale pour tous les établissements

La réalisation d'un BEGES constitue un levier stratégique pour améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des établissements. L'ARS Nouvelle-Aquitaine appelle l'ensemble des structures sanitaires – assujetties ou non – à s'engager dans cette démarche, afin d'obtenir un état des lieux complet des émissions carbone (T0) et de définir des actions concrètes de réduction.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

| Annexes : exemples d'écosoins déjà portés par des professionnels de santé régionaux pour baisser les émissions de carbone de leur établissement

1. Gaz anesthésiant au bloc opératoire :



CH de Niort : Arrêt du desflurane, gaz anesthésiant à fort impact environnemental (remplacement par d'autres gaz moins émetteurs de carbone ou par voie intraveineuse), et réduction du protoxyde d'azote : baisse de 185 tonnes de CO₂eq entre 2022 et 2024.



Polyclinique de Limoges : Arrêt du desflurane : économie de 444 tonnes de CO₂eq.

2. Juste prescription des produits de santé :



Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) : Remplacement de la voie intraveineuse par la voie orale dès que possible, dans les services de réanimation.

Un exemple initié par la prescription du paracétamol en comprimés plutôt qu'en intraveineux : en intraveineuse = près de 40 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre, 6 fois plus de consommation d'eau, 20 fois plus de déchets, 60 fois plus cher pour ce qui concerne le principe actif.

3. Pertinence des soins : le bon usage des gants



Au CHU de Bordeaux : actions de recommandations de bonnes pratiques pour l'usage des gants :

- En unité de soins continus : en 1 année = réduction de 1,8 tonnes de CO₂eq et diminution de 66 800 gants. Les gains s'élèvent à 3 350 euros et de 267 kg de déchets en moins.
- En médecine intensive réanimation : en 1 année = réduction de 2,6 tonnes de CO₂eq.

4. Comparaison de l'empreinte carbone d'un dispositif médical réutilisable/ dispositif médical jetable



Au CHU de Poitiers : exemple mesuré en service chirurgie ORL = le nasofibroscope réutilisable engendre 14,18 kg CO₂eq contre 65.05 kg CO₂eq pour un nasofibroscope jetable.